

# La sécurité dans votre immeuble

Février 2018

**Les bons gestes de sécurité  
dans votre logement et votre  
immeuble**

---

## Veillez à la sécurité de votre logement

Il vaut mieux prévenir que guérir. Et le simple respect de quelques précautions élémentaires permet d'éviter bien des risques.

### Vérifiez régulièrement :

- L'état du flexible de votre cuisinière à gaz et sa date de validité.
- Le bon état de vos prises de courant et des fils de vos appareils électriques. Respectez les règles de sécurité et ne modifiez ou ne complétez pas les installations électriques. Avant toute intervention, coupez le courant au disjoncteur.
- L'état de vos robinets d'eau, afin de détecter toute fuite ou robinet bloqué.
- Ne bouchez pas les grilles de ventilation, elles assurent votre protection en cas de fuite de gaz, en même temps qu'elles permettent une bonne combustion et évitent tout risque d'asphyxie.

### Vous partez en vacances :

- Le jour de votre départ, fermez vos robinets d'eau et de gaz et débranchez les appareils électriques, pour éviter tout court-circuit mais aussi pour économiser de l'énergie.
- Pensez à laisser vos clés et vos coordonnées à une personne de confiance qui pourra vous joindre en cas de besoin.
- Pour limiter les risques de cambriolage durant les vacances scolaires, vous pouvez faire appel à l'opération 'Tranquillité Vacances'. Les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Pour en savoir plus : [le site du Ministère de l'Intérieur](#).

## Ayez les bons réflexes au bon moment

### Dégât des eaux

- Identifiez d'où vient la fuite et coupez l'arrivée d'eau si vous le pouvez. Puis faites intervenir un plombier.
- Si vous êtes sinistré ou l'auteur d'une inondation chez l'un de vos voisins, établissez un constat amiable et informez votre assureur.
- Si la fuite se produit dans les parties communes ou sur des canalisations, prévenez votre gardien, le Service Relation Locataire au 01 56 61 11 11, ou appelez Urgenc'immo au 01 57 27 00 27.

### Fuite de gaz

- Fermez les robinets de gaz, ouvrez les fenêtres, et évitez de créer toute flamme ou manipulation électrique.
- Alerte les pompiers en téléphonant hors de la zone de danger.
- En cas d'intoxication au monoxyde de carbone, aérez c'est vital !

### Panne électrique

- Vérifiez l'étendue de la panne (la pièce, l'appartement, l'étage, l'immeuble, le quartier).
- Si la panne concerne uniquement votre logement, faites appel à un électricien.
- Si la panne est générale (étage, immeuble) appeler votre gardien ou Urgenc'immo.

## Panne d'ascenseur

- Si vous êtes à l'extérieur, ne tentez aucune manœuvre, prévenez le gardien et / ou la société de maintenance de l'ascenseur. Tranquillisez ceux qui sont à l'intérieur.
- De manière générale, ne laissez que le personnel habilité à manipuler les portes en dehors de l'usage normal de l'ascenseur et ne laissez jamais un enfant l'utiliser seul.

## Sécurité incendie

Les incendies d'habitation font beaucoup plus de victimes que les autres incendies. Aussi est-il primordial de bien connaître les gestes en cas d'incendie dans votre logement ou dans votre immeuble, pour vous protéger, vous et votre famille.

### Le feu se déclare dans une pièce de votre appartement

- Fermez la porte de cette pièce et les fenêtres de l'appartement pour éviter les courants d'air.
- Fermez le gaz si le logement en est équipé.
- Sortez de votre logement en fermant la porte derrière vous.
- Attendez à l'extérieur de l'immeuble et allez à la rencontre des pompiers.

### Le feu se déclare dans les parties communes de votre immeuble

- Restez dans votre logement, fermez votre porte d'entrée, et n'empruntez surtout pas l'ascenseur.
- Fermez le gaz si le logement en est équipé.
- Mettez du linge mouillé contre la porte d'entrée et au bas de celle-ci.
- Manifestez-vous aux fenêtres.
- En cas d'atmosphère enfumée, baissez-vous, l'air étant plus respirable au ras du sol.

### D'une manière générale

- Ne stationnez pas votre véhicule dans les zones d'accès des pompiers.
- Ne détériorez pas les dispositifs de sécurité qui équipent votre immeuble (colonnes sèches, extincteurs, plans de sécurité).
- N'encombrez pas les couloirs, les escaliers, les gaines techniques avec des vélos, poussettes, cartons ou mobiliers.

## Prévention contre la présence de rats et nuisibles

- Ranger les produits alimentaires à l'abri.
- Ne déposer ni nourritures ni d'encombrants dans les espaces verts ou dans la rue.
- Mettre les ordures ménagères dans des sacs hermétiques pour les déposer dans un conteneur disposé à cet effet.
- Balayer et éliminer tous les déchets alimentaires dans votre logement et ne laissez rien traîner devant la porte